

Bart Simpson a 12 ans, il vient d'avoir son premier ordinateur ainsi qu'un abonnement à internet. Il ne connaît pas très bien les règles à appliquer sur internet et te demande des conseils.

Bart a beaucoup entendu parler de t'chat, il veut y aller pour la première fois. On lui demande de choisir un pseudo. Il hésite entre « Bart.simpson » ou « b2008 ».

• **Question 1 - Que lui conseilles-tu ? Pourquoi doit-il en choisir l'un plutôt que l'autre ?**

Il faut utiliser le pseudo "b2008" car ce pseudo ne révèle pas son nom et son prénom et son interlocuteur dans le Tchat ne peut pas le retrouver sur internet. Il faut donc éviter d'utiliser son nom et son prénom dans les pseudos.

Bart discute pendant 45 minutes sur le tchat avec Pierre qu'il ne connaît pas. Celui-ci a le même âge que lui et fait du Karaté depuis 1 an. Il propose à Bart de le voir mercredi prochain pour qu'ils aillent ensemble voir un combat de Karaté.

• **Question 2 - Que lui conseilles-tu ? Doit-il s'y rendre ?**

Il ne doit pas se rendre à son rendez-vous seul car il risque de se retrouver dans un guet-apens (Adulte peu recommandable).

Des amis du collège ont prêté à Bart des cédéroms avec des musiques au format MP3 qu'ils ont téléchargées sur internet. Bart veut vendre ces musiques à son voisin qui lui propose 10 € pour ces 200 chansons.

• **Question 3 - A-t-il le droit de vendre ces musiques ?**

Il n'a pas le droit de vendre ces musiques car les chansons ne lui appartiennent pas et il risque de payer une amende à l'auteur (**Droit de l'auteur**).

Bart décide de faire comme ses amis et crée un blog sur Skyrock.com. Il ne sait pas trop comment remplir son blog. Il veut mettre des photos de ses amis prises avec son téléphone portable.

• **Question 4 - Quelles précautions doit-il prendre pour pouvoir mettre les photos de ses amis sur son blog ?**

Il doit demander l'accord à ses amis, ainsi qu'à ses parents (si l'enfant est mineur) avant de la mettre sur son blog (**Droit de l'image**).

Il veut également mettre des photos de voitures Mercedes et de consoles de jeux Sony qu'il a trouvées sur le site des fabricants.

• **Question 5 - A-t-il le droit de mettre ces photos sur son blog ? Que doit-il faire pour obtenir ce droit ?**

Il doit également demander l'accord à l'auteur des photos avant de les mettre sur son blog. Il doit contacter l'auteur par le site de la marque où se trouve l'image. Il peut toujours créer un lien (adresse du site) dans son blog (**Droit de l'auteur**).

Bart a vu sur un site que l'on pouvait télécharger des virus afin de les envoyer par e-mail. Il veut en envoyer à ses amis, pour plaisanter.

- **Question 6 - A-t-il le droit et que risque-t-il à faire cela ?**

Non, Bart n'a pas le droit. Il va infecter l'ordinateur de ses amis et l'endommager. Les parents de son ami, s'ils le désirent, peuvent déposer une plainte contre Bart et il encourt de graves sanctions.

Bart a reçu un e-mail d'un ami lui disant que s'il renvoie ce message à 20 personnes, il va recevoir 1000 €.

- **Question 7 - Que peux-tu lui conseiller ? Explique-lui ce dont il s'agit.**

Cet email que l'on peut renvoyer à plusieurs personnes est une **chaîne mail**. Nous conseillons à Bart de supprimer cette chaîne car cela risquerait de lui saturer rapidement sa messagerie ou son portable. Il doit garder en tête qu'il est impossible de gagner de l'argent ou de sauver une vie en renvoyant cette chaîne.

Bart a reçu une heure de retenue par sa professeure de mathématiques. Depuis ce jour-là il lui en veut. Pour se venger, il veut mettre sur le blog qu'il vient de créer que sa professeur est une « grosse vache ».

- **Question 8 - Que risque-t-il à faire cela ?**

La professeure de Bart pourra demander une sanction au principal du collège, mais elle est aussi en droit de porter plainte. On parle du **délit d'injure**, il est interdit d'insulter par le biais d'internet.

Bart a trouvé sur internet le blog de sa professeure de mathématiques, il veut lui laisser des commentaires anonymes contenant des injures.

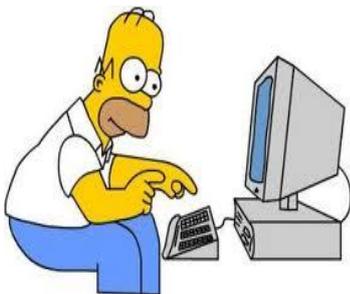
- **Question 9 - Que lui conseilles-tu ? Que risque-t-il à faire cela ?**

Même de façon anonyme les insultes sont interdites. En effet, Bart peut-être retrouvé par les autorités grâce à l'adresse IP (numéro unique) de son ordinateur.

Bart reçoit des messages injurieux et menaçant par courriel électronique, il vient même d'apprendre qu'une fausse rumeur circule sur Internet à son sujet.

- **Question 10 - Comment doit-il réagir ? Que peut-il faire ?**

Bart a reçu des injures et des menaces, il doit rapidement en parler à un adulte (Parents, Enseignants, CPE, équipe du collège) pour que celui-ci puisse l'aider et trouver des solutions afin de le sortir de cette situation. Il est inutile de répondre à des injures par d'autres injures.



Bart te remercie de lui avoir expliqué tout cela, il va pouvoir faire passer le message à sa famille.